

## COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE DU BOIS

### BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2026

#### NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

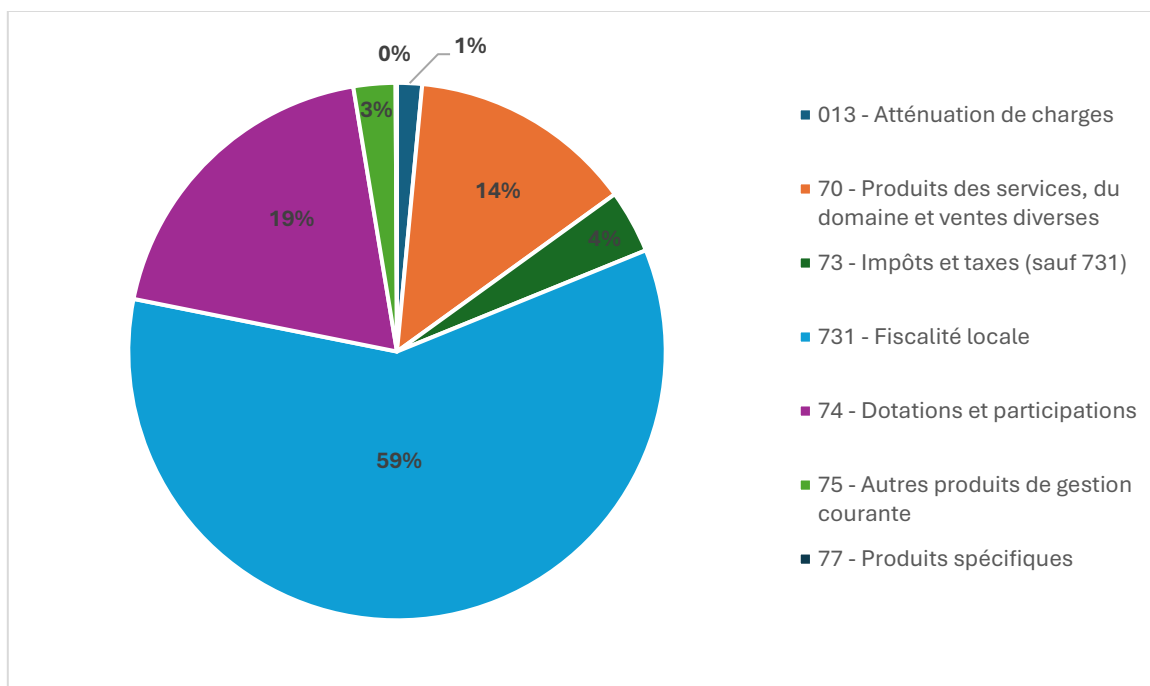
L'article L. 1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au Budget Primitif (BP) et au Compte Financier Unique (CFU), afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de **2 751 335,78 €**.

#### LES RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **2 362 331,00 €** (soit **86%** des recettes totales de fonctionnement) et se répartissent comme suit :

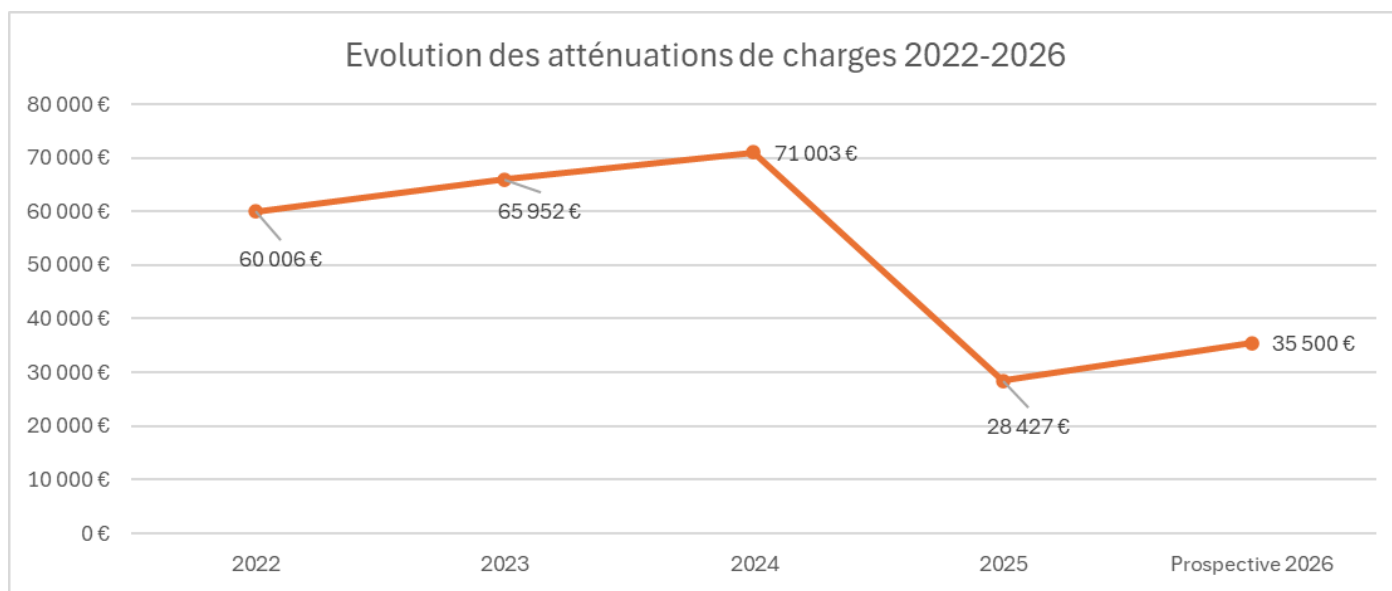


**Chapitre 013 - Atténuations de charges .....35 500, 00 €**  
1% des recettes réelles

Ce chapitre regroupe les récupérations ou remboursements qui réduisent les charges de la collectivité.

Il s'agit :

- des remboursements d'assurance statutaire pour un montant prévisionnel de 18 400,00 €,
- du versement du Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement au titre de l'année 2024 pour un montant prévisionnel de 17 100,00 €.



**Chapitre 70 – Produits des services et du domaine..... 319 837,00 €**  
*14% des recettes réelles*

Ce chapitre correspond aux recettes générées notamment par les repas scolaires, le périscolaire, l'accueil de loisirs, les diverses redevances et autorisations d'occupation du domaine public.

91 % (292 000 €) des recettes inscrites à ce chapitre proviennent des redevances liées à la restauration scolaire et au service municipal Poil de Carotte, sans revalorisation des tarifs facturés aux familles.

**Chapitre 73 – Impôts et Taxes (sauf 731)..... 90 000,00 €**  
*4% des recettes réelles*

Ce chapitre regroupe toutes les autres recettes fiscales, notamment :

- La part bénéficiaire du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) - 30 000 €
- Le fond départemental des DMTO (Droit de Mutation à Titre Onéreux) pour les Communes de moins de 5000 habitants - 60 000 €
- La Dotation de Solidarité Communautaire versée par Cholet Agglomération. Compte tenu du contexte budgétaire et d'impact de la loi de Finances sur le budget de l'EPCI, il est préconisé de ne pas inscrire de recette cette année.

**Chapitre 731 – Fiscalité locale ..... 1 400 600,00 €**  
*59% des recettes réelles*

Ce chapitre regroupe principalement les recettes fiscales que perçoit la Collectivité au titre des impôts directs. Le produit fiscal inscrit au BP 2026 ne prend pas en compte une éventuelle évolution des taux d'imposition. Les bases prévisionnelles n'étant pas connues à ce jour, cette estimation repose uniquement sur la revalorisation des bases annoncée à hauteur de +0,8% pour l'année 2026.

Le produit fiscal représentait, en 2025, 58% des recettes réelles.

*Pour plus de renseignements – voir la note de présentation annexée à la délibération du 9 mars 2026 relative au vote des taux d'imposition 2026.*

**Chapitre 74 – Dotations et participations..... 454 798,00 €**  
*19% des recettes réelles*

Ce chapitre inclut :

- La dotation globale de l'Etat comprenant la Dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation aux élus locaux pour un montant estimé à 330 300 € soit 73% des recettes de ce chapitre.
- Les allocations compensatrices de fiscalité pour un montant estimé à 50 100 €,

- Le Fond de Compensation de TVA versé par l'Etat, pour assurer une compensation à un taux forfaitaire, de la charge de TVA sur certaines dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2025 pour un montant estimé à 6 500 €,
- Les participations de la CAF pour le service municipal Poil de Carotte pour un montant estimé à 62 280 €,
- Les participations des communes pour l'inscription des élèves à l'école publique résidant hors commune pour un montant total estimé à 4 760 €,
- Diverses participations (compensation grèves, dotation élections) pour un montant de 858 €.

**Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante ..... 59 596,00 €**  
*3% des recettes réelles*

Ce chapitre intègre les loyers perçus par la Commune :

- Locations des salles communales au profit des particuliers – 15 000 €
- Location des cellules commerciales et des espaces de la maison de santé – 22 439 € (Montants H.T.)
- Baux ruraux : 704 €

Des produits divers de gestion courante (cotisation PAS et autres dont le remboursement de l'assurance concernant les travaux de réfection du Calvaire suite au sinistre provoqué par la foudre) sont prévus pour un montant de 21 453 €.

**Chapitre 77 – Produits spécifiques ..... 2 000,00 €**  
*Inférieur à 1% des recettes réelles*

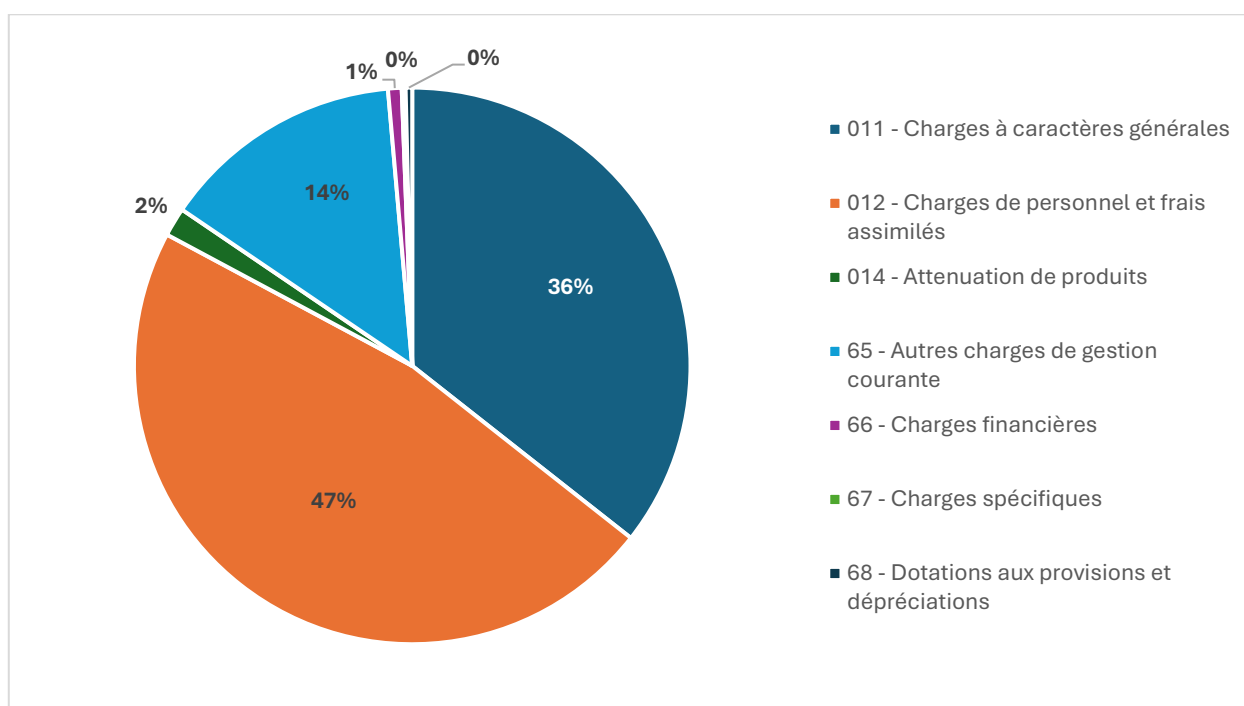
Ce chapitre inclut les produits exceptionnels liés à des mandats annulés sur exercice antérieur.

**Les recettes non réelles de fonctionnement s'élèvent à 389 004,78 € (soit 14% des recettes totales de fonctionnement) et se répartissent comme suit :**

- Opérations d'ordres (travaux en régie) : 5 000 €
- Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2025 : 384 004,78 €

## LES DÉPENSES

**Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 232 466,00 € (soit 81% des dépenses totales de fonctionnement) et se répartissent comme suit :**



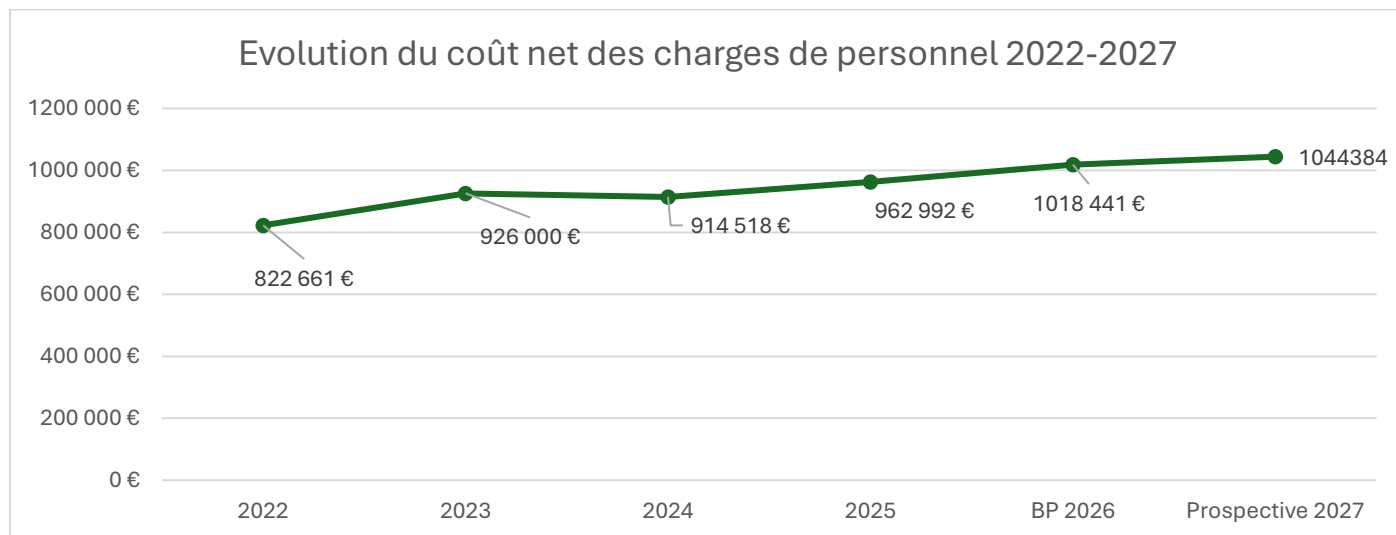
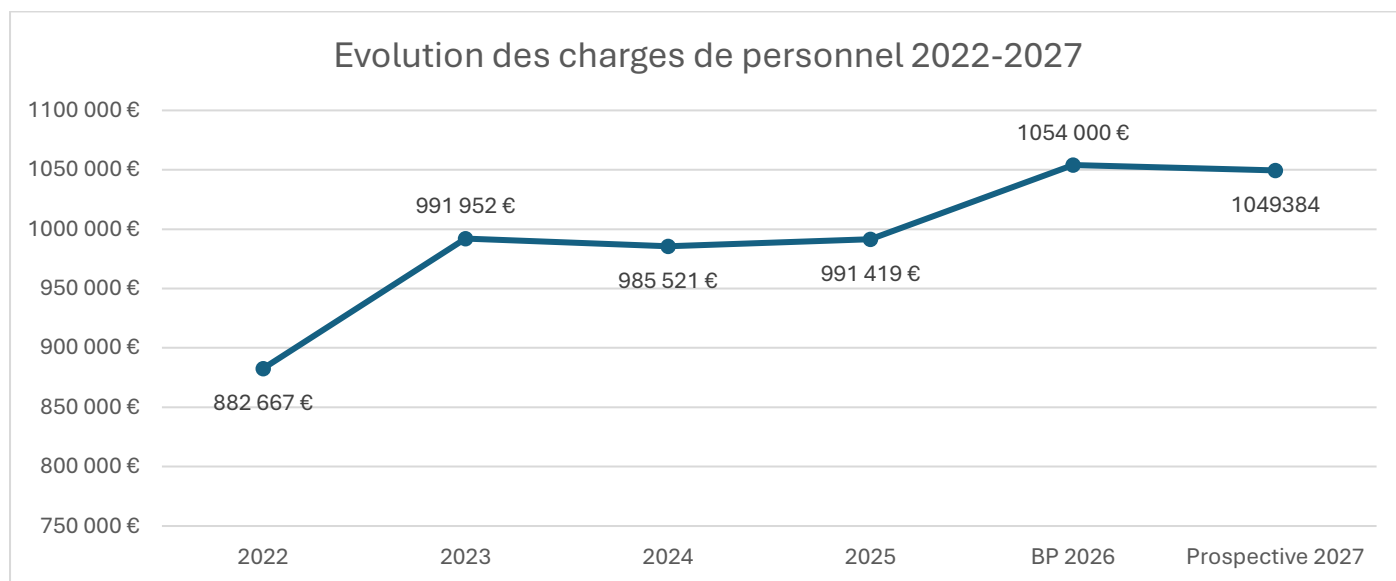
**Chapitre 011- Charges à caractères générales..... 794 977,00 €**  
*36% des dépenses réelles*

Ce chapitre retrace les crédits alloués au fonctionnement courant de la collectivité, tels que les fluides, les fournitures, les prestations de services et les dépenses d'entretien d'équipement.

**Chapitre 012- Charges de personnel et frais assimilés ..... 1 054 000,00 €**  
*47% des dépenses réelles*

Ce chapitre est à mettre en perspective des atténuations de charges (chapitre 013, recettes de fonctionnement)

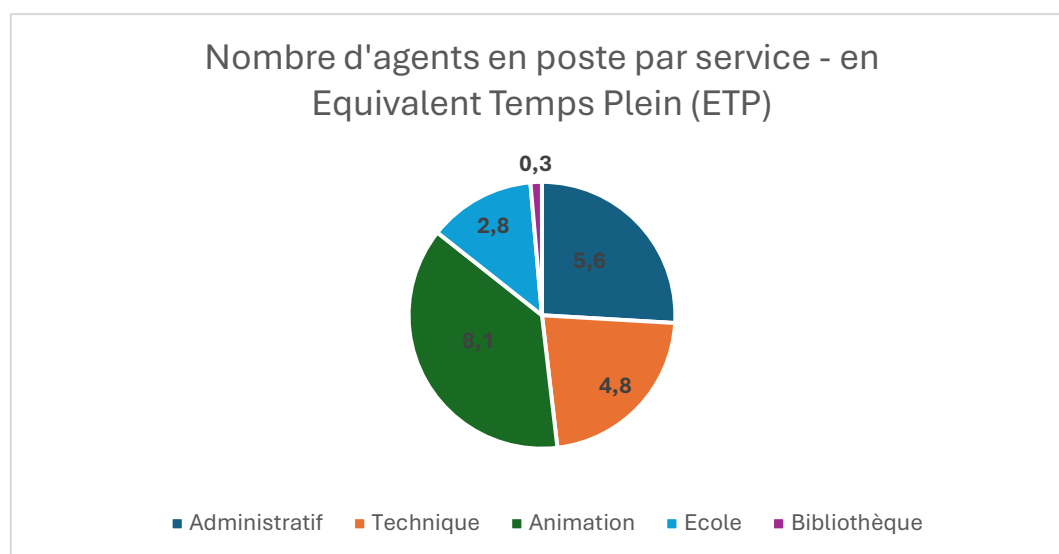
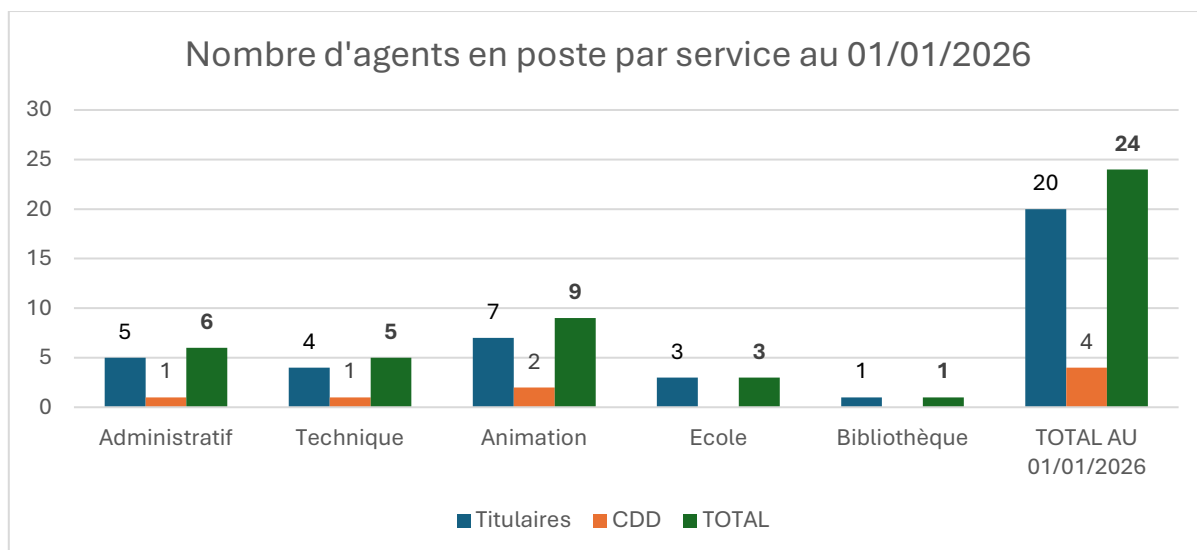
En effet, le coût net des charges de personnel pour la collectivité est obtenu en déduisant des dépenses inscrites au chapitre 12, les recettes enregistrées au chapitre 13 (atténuation de charges).



Les coûts salariaux connaissent une hausse continue, principalement due à l'augmentation des cotisations patronales CNRACL, à la progression régulière du SMIC et à la mise en place des participations employeur obligatoires aux mutuelles, prévoyance et santé en 2025 et 2026.

En 2026, cette augmentation est principalement due :

- aux obligations réglementaires nationales et aux effectifs communaux,
- au recrutement d'un archiviste (CDD 4 mois)



**Chapitre 014 – Atténuation de produits** ..... **37 256 €**  
*2% des dépenses réelles*

Ce chapitre intègre :

- La part contributrice du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) - 15 000 €
- L'attribution de compensation versée à Cholet Agglomération dans le cadre des transferts de compétence - 22 256 €.

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** ..... **315 063,00 €**  
*14 % des dépenses réelles*

Ce chapitre intègre :

- Les indemnités versées aux élus - 102 600 €
- Une enveloppe destinée à la formation des élus - 2 500 € (montant plafonné à 5000 € par Délibération du 16/12/20)
- La subvention auprès de l'école privée au titre du contrat d'association – 129 550 €
- Les participations pour les enfants de la Commune scolarisés hors Commune – 10 085 €
- Les subventions aux associations et organismes de droit privé – 36 600 €
- Les subventions « Bourses et prix » et « Classes transplantées » versées aux écoles - 5 000 €
- La subvention versée au budget du CCAS - 10 723 €
- La participation au poste de chargé de coopération dans le cadre de la CTG - 1 320 €
- La participation au BAFA Citoyen - 500 €
- L'entretien préventif et les dépannages sur le réseau d'éclairage public – 10 300 €
- Les créances admises en non valeur - 100 €

Ce chapitre intègre également deux dépenses exceptionnelles :

- Le désamiantage et la démolition de l'ancien foyer du foot et le désamiantage de l'ancien garage rue Pasteur – 3 535 € (solde à payer)
- Une provision pour un remboursement auprès de l'assurance dans le cadre d'un sinistre en responsabilité civile - 2 250 €

**Chapitre 66 – Charges financières ..... 17 670,00 €**  
*1 % des dépenses réelles*

Ce chapitre regroupe les intérêts annuels de la dette (16 950 €) ainsi que les cotisations liées aux cartes d'achat public (720 €).

**Chapitre 67 – Charges spécifiques ..... 5 000 €**  
*Inférieur à 1% des dépenses réelles*

Ce chapitre intègre les titres annulés sur exercices antérieurs.

**Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations ..... 8 500 €**  
*Inférieur à 1 % des dépenses réelles*

Ce chapitre intègre les provisions pour créances douteuses.

**Les dépenses non réelles de fonctionnement s'élèvent à 518 869,78 € (soit 19% des recettes totales de fonctionnement) et se répartissent comme suit :**

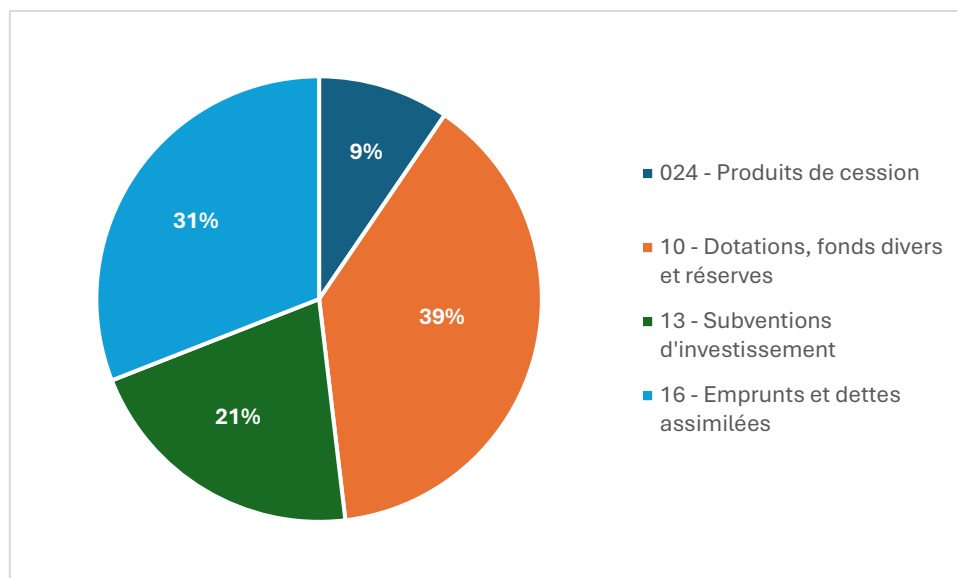
- Opérations d'ordres (amortissements) : 47 860,55 €
- Virement à la section investissement : 471 009,23 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de **1 495 961,46 €**

### LES RECETTES

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **977 091,68 €** (soit **65%** des recettes totales de fonctionnement) et se répartissent comme suit :



**Chapitre 024 – Produits de cession ..... 93 100,00 €**  
*9% des recettes réelles*

Ce chapitre prévoit la cession du terrain non bâti situé rue Pasteur (emplacement de l'ancien garage, après démolition).

**Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves ..... 377 041,68 €**  
*39% des recettes réelles*

Ce chapitre intègre :

- Le Fond de Compensation de TVA versé par l'Etat, pour assurer une compensation à un taux forfaitaire, de la charge de TVA sur certaines dépenses réelles d'investissement de l'année 2025 - 27 000 €
- Le reversement de la part communale liée à la taxe d'aménagement - 10 000 €
- La part de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 affectée en investissement pour couvrir le besoin de financement (solde des restes à réaliser et déficit d'investissement 2025) pour un montant de 340 041,68 €.

**Chapitre 13 – Subventions d'investissement ..... 204 550,00 €**  
*21% des recettes réelles*

Ce chapitre prévoit des subventions liées aux projets d'investissement de l'année 2026 :

- Fonds National de prévention de la CNRACL dans le cadre de l'achat de mobilier à la cantine - 3 000 €
- Subvention de l'Etat au titre de la DETR 2025 pour les travaux d'extension du cimetière – 49 600 €
- Subvention de l'Etat au titre de la DETR 2026 pour les travaux de réfection de la toiture de la salle de sport - 147 400 €

Ce chapitre intègre également les subventions allouées dans le cadre de la convention de groupement avec CITEO relative à la collecte des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer et de la lutte contre les déchets abandonnés - 4 550 €.

**Chapitre 16 – Emprunt..... 302 400,00 €**  
*31% des recettes réelles*

Un emprunt d'un montant de 300 000 € est inscrit au budget prévisionnel afin de financer le projet de réfection de la toiture de la salle de sport.

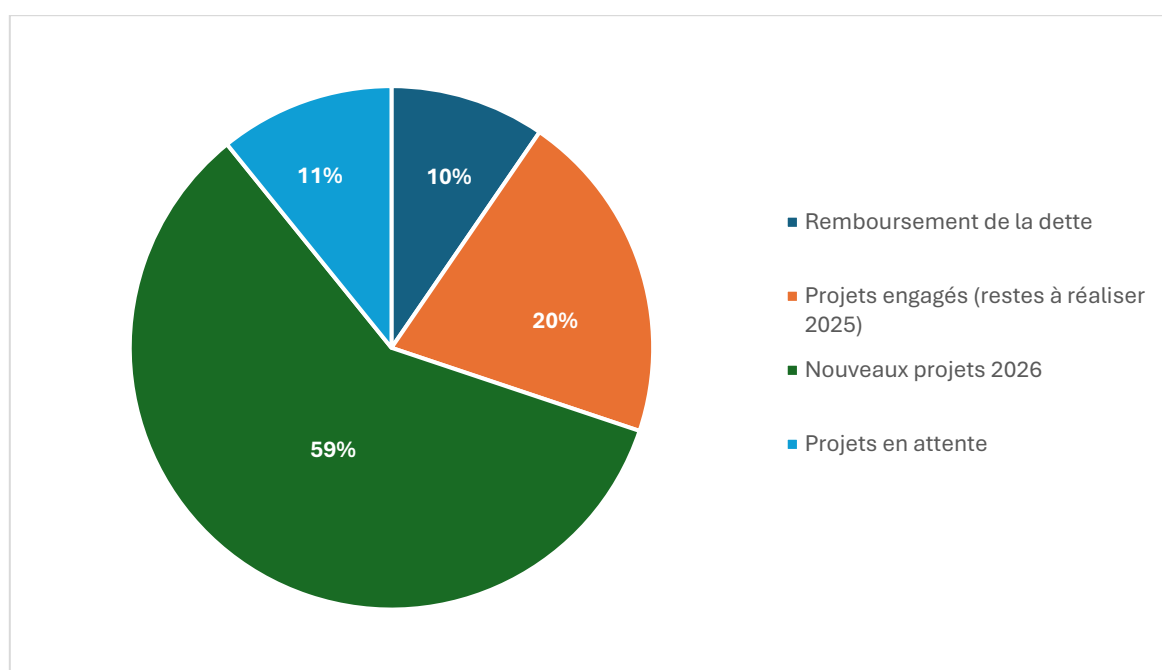
Ce chapitre intègre également d'éventuels dépôts de cautionnement liés aux baux professionnels ou commerciaux pour un montant de 2 400 €.

**Les recettes non réelles d'investissement s'élèvent à 518 869,78 € (soit 35% des recettes totales d'investissement) et se répartissent comme suit :**

- Opérations d'ordres (amortissements) : 47 860,55 €
- Virement de la section de fonctionnement : 471 009,23 €

## **LES DÉPENSES**

**Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 386 468,61 € (soit 93% des dépenses totales d'investissement) et se répartissent comme suit :**



**Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées..... 132 800,00 €**

Ce chapitre intègre le remboursement de la dette en capital (130 400,00 €) et également d'éventuels remboursements de cautionnement liés aux baux professionnels ou commerciaux pour un montant de 2 400 €.

**Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles ..... 3 600,00 €**

Les dépenses prévues sur ce chapitre sont les suivantes :

- Renouvellement d'un certificat électronique - 600 €
- Acquisition d'un logiciel de gestion des absences - 3 000 €

**Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées..... 31 945,21 €**

Les dépenses prévues sur ce chapitre sont les suivantes :

- Travaux de rénovation de l'éclairage public - Rue du Maréchal Leclerc et rue du Poitou (pose de 12 lanternes et mâts) - 30 000,00 €
- Travaux de réparation du réseau d'éclairage public - 1 945,21 €



## **Chapitre 21 – Immobilisation corporelles (sauf projets en attente) ..... 1 068 123,40 €**

Les dépenses prévues sur ce chapitre sont les suivantes :

- Terrains :
  - o Acquisitions de terrains - 90 000 €
  - o Solde travaux démolition ancien garage situé rue Pasteur - 1 148,81 €
- Voirie :
  - o Solde réfection rue de la Salette - 17 767,48 €
  - o Provision nouveau projet de réfection de voirie - 30 000,00 €
  - o Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans la cadre du projet d'aménagement de la rue de la Libération - solde - 4 920,00 €
- Environnement - cadre de vie :
  - o Réfection aire de jeux au lotissement de la Vigne - 16 000,00 €
  - o Rénovation de la 2<sup>ème</sup> passerelle du ruisseau - 20 000,00 €
  - o Aménagement de sentiers - 10 500,00 €
- Bâtiments :
  - o Travaux de réfection de la toiture de la salle de sports - 488 000,00 €
  - o Rénovation intérieure de la salle des fêtes et théâtre et solde de la mise aux normes sécurité - 37 369,69 €
  - o Provision pour le projet de construction d'une nouvelle cantine - 60 000,00 €
  - o Reconstruction du calvaire détruit par la foudre - 27 000,00 €
  - o Démolition d'un ancien garage situé rue de l'Ormeau - 12 000,00 €
  - o Construction d'un préau aux ateliers municipaux - 6 200,00 €
  - o Divers travaux et installations à la bibliothèque, ateliers municipaux et club house - 7 750,00 €
- Cimetière :
  - o Travaux d'extension - 167 801,10 €
- Matériels :
  - o Informatique et téléphonie pour l'école, la mairie et le service périscolaire - 10 200,00 €
  - o Mobilier pour la cantine et la mairie - 12 000,00 €
- Sécurité :
  - o Vidéoprotection - installation de parafoudres sur les caméras - 2 100,00 €
  - o Sécurisation des sorties de bourg et du passage piétons au niveau du théâtre - 10 200,00 €
- Divers investissements - acquisitions : 37 166,32 €

## **Chapitre 21 – Immobilisation corporelles - Projets en attente ..... 150 000,00 €**

Une enveloppe d'un montant de 150 000,00 € est inscrite pour des projets dont l'exécution est mise en attente.

**Les projets d'investissements pour l'année 2026 représentent au total 1 103 668,61 € et se décomposent comme suit :**

- Restes à réaliser 2025 (RAR) : 285 148,83 €
- Nouveaux projets 2026 : 818 519,78 €

**Les dépenses non réelles d'investissement s'élèvent à 109 492,85 € (soit 7% des dépenses totales d'investissement) et se répartissent comme suit :**

- Opérations d'ordres (travaux en régie) : 5 000 €
- Déficit d'investissement reporté 2025 : 104 492,85 €

## PRINCIPAUX RATIOS

\* Epargne brute : Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière de la Commune. L'excédent finance la section investissement et doit être supérieur ou égale au remboursement du capital de la dette.

\*\* Epargne nette : Il s'agit de l'épargne brute duquel est déduit le montant du remboursement de la dette en capitale. L'épargne nette donne la capacité d'autofinancement de la Commune pour financer ses investissements. Plus l'autofinancement net est important, plus la Commune pourra investir.

Une épargne nette négative signifie une fragilité budgétaire et une perte d'autonomie. La Commune doit alors soit réduire ses projets, soit emprunter davantage. La Commune devient plus dépendante des subventions extérieures qui ne sont pas toujours garanties.

Les charges prévisionnelles de fonctionnement progressent de **4,55%** par rapport à 2025.

Dans le même temps, les produits de fonctionnement prévisionnels diminuent à hauteur de **- 3,7%**.

Au vu des recettes et dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne brute prévisionnelle ressort à **129 865 €**, établissant un **taux d'autofinancement brut à 5,67%**.

L'équilibre de la section investissement est assuré par un emprunt de 300 000 € afin de financer le projet de réfection de la toiture de la salle de sport.

### **Endettement**

4 emprunts en cours :

- 2011 – Montant emprunté 300 000 € - Taux révisable 2.592 % - Fin en 2026
- 2015 – Montant emprunté 434 000 € (dont 305 591,50 € pour un remboursement anticipé d'un emprunt) – taux fixe 1,51% - Fin en 2031
- 2018 – Montant emprunté 500 000 € - Taux fixe 1,31% - Fin en 2034
- 2022 – Montant emprunté 800 000 € - Taux fixe 1,71% - Fin en 2037

Compte tenu de l'encours prévisionnel de la dette fin 2026 (966 714 € + 300 000 € nouvel emprunt = 1 266 714 €), la capacité de désendettement\* est estimée à **9,75 années** pour ce budget prévisionnel 2026.

*\*La capacité de désendettement correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en utilisant l'épargne brute (formule de calcul : Encours de la dette / épargne brute).*